



VENTE D'UNE MAISON lors d'un placement en maison de retraite

Par **mafate**, le **11/08/2014** à **16:05**

Bonjour,

Une personne de 85 est en maison de retraite, elle a une maison 3 enfants vivant, elle à l'usufruit de cette maison, la maman et deux enfants voudraient vendre cette maison, le 3ème enfant peut-il s'y opposer, un acquéreur est déjà connu, le troisième enfant peut-il aussi s'opposer au choix de l'acquéreur. Que faire si le 3ème enfant s'oppose à la vente et au choix de l'acquéreur alors qu'il faudrait payer la maison de retraite et qu'il faut la vente de cette maison pour financer le séjour.

Que faire si un des enfants s'oppose à la vente de la maison, quels sont les recours.

En vous remerciant

Mafate

Par **janus2fr**, le **11/08/2014** à **18:41**

Bonjour,

Pour vendre, il faut l'accord de tous les propriétaires. Donc si ce 3ème enfant est un des nus propriétaires, il peut s'opposer à la vente.

A défaut d'accord, il faudra passer par la justice pour vendre (TGI).